

# ANTISECT P150 - Gamme insecticide

## INSECTICIDE UNIVERSEL EN AÉROSOL PERCUTABLE



- **Insecticide polyvalent puissant et rémanent, efficace contre les insectes volants ou rampants et leurs larves.**
- **Idéal en désinsectisation de pièces (acariens, poux, puces...)**
- **Format percutable "one shot" pratique et qui évite les nombreuses manipulations.**
- **Formule renforcée, faible odeur.**
- **Triple matière active pour éviter les phénomènes d'accoutumance.**
- **Conforme au Règlement Biocides 528/2012.**
- **N° inventaire du Ministère de l'environnement : 32835**

### CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Composition : *Perméthrine* : 3 g/kg ; *Tétraméthrine* : 1,5 g/kg ; *pipéronyl butoxyde* 8,7 g/kg.
- Propulseur : butane.
- Volume net : 150 ml.
- Insecticide très puissant.
- Efficace contre : mouches, guêpes, mites, moustiques, acariens (sarcoptes de la gale), cafards, puces, poux, tiques, araignées, blattes...
- Excellent effet choc et rémanence de quelques semaines.
- Domaines d'utilisation : désinsectisation des chambres d'hôtels, caves, literies, placards, litières d'animaux...
- Agit par contact, inhalation et ingestion.
- **ANTISECT P 150** est un biocide utilisé pour l'usage PT 18 (insecticides).

### -SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- Extrêmement inflammable.
- Dangereux : respecter les précautions d'emploi et les consignes de sécurité relatives à l'utilisation de tout aérosol.

- Eviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement (utiliser la totalité aux doses préconisées). Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé.
- Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Usage réservé aux professionnels.

### MODE D'UTILISATION :

- Enclencher le diffuseur dans une pièce pleine ou vide, en ayant pris soin de sortir denrées alimentaires et aquariums. Sortir de la pièce, le gaz se libère automatiquement et en totalité. Laisser le local fermé pendant quelques heures. Aérer et ventiler les locaux après traitement.
- Volume de traitement : **150 m<sup>3</sup>** maximum pour insectes volants et rampants. En cas d'infestation de cafards, blattes, araignées, etc., utiliser un aérosol pour 75 m<sup>3</sup>.